

**Fédération des Syndicats Nationaux des Travailleurs de l'Éducation et de la Recherche  
(F-SYNTER)**

-----  
**Coordination des Universités publiques du Burkina**

**Déclaration.**

Les autorités du Ministère des Enseignements Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) ont décrété la reprise progressive des activités pédagogiques de façon solitaire dans un contexte marqué par les suspensions de salaires pour fait de grève et l'extension de l'IUTS aux primes et indemnités depuis février 2020, la pandémie du COVID-19. Bien avant l'avènement de la pandémie et la suspension des salaires, la Coordination, dans une déclaration datée du 05 mars 2020 invitait tous les enseignants du supérieur à suspendre les évaluations et l'animation de la vie académique.

Depuis cette déclaration, nous n'avons été reçu par aucune autorité pour nous écouter et désamorcer le mécontentement général. La situation s'est aggravée par la suspension des salaires pour faits de grève, l'apparition de la pandémie et les injonctions administratives à l'endroit des enseignants pour qu'ils remettent leurs cours, sous la forme numérique ou de support papier.

C'est le lieu de féliciter l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs qui ont répondu positivement à la levée de la souscription par la coordination F-SYNTER des Universités dans le cadre de la solidarité syndicale au sein de la coalition de la cinquantaine d'organisations syndicales en lutte.

De façon insidieuse, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la recherche Scientifique et de l'Innovation a déclaré que le plan de riposte a été élaboré avec le concours des trois syndicats et que chacun y a apporté ses amendements. <sup>1</sup>Peut-être, qu'il y a eu plusieurs plans de riposte auxquels trois syndicats ont porté des amendements. A notre niveau, ce que nous savons, c'est que nous avons été convié à une réunion regroupant les syndicats pour le 16 avril en vue d'échanger sur les « notes » du Secrétaire Général du ministère en charge de l'enseignement supérieur, prémices du plan d'action devant servir de base pour la rédaction d'un plan d'action. C'est finalement le 21 avril que la DGESup nous transmettra par mail une proposition d'un plan d'action de riposte au COVID 19 pour la continuité des activités pédagogiques. Invité à nous prononcer sur ce plan, la Coordination F-SYNTER des Universités publiques du Burkina a souligné son incohérence et surtout la mauvaise foi des autorités. En effet,

*Malgré les affirmations des autorités selon lesquelles, il faut procéder à des concertations avec les enseignants pour la mise en œuvre de ce plan d'action de riposte à la pandémie, on remarque que dans les faits, les décisions sont prises de façon unilatérale par les autorités sans tenir compte des préoccupations des partenaires sociaux qui ensuite veulent les imposer. La preuve, pendant que les amendements des organisations syndicales au plan d'action sont attendus pour le jeudi 30 avril, la date de reprise des cours est annoncée le mardi 28 avril. Cette attitude montre que les autorités*

---

<sup>1</sup> <https://lefaso.net/spip.php?article96732>

*n'en ont cure des propositions des syndicats. Ce n'est que ces derniers jours, que la reprise des activités académiques est annoncée pour le 11 mai 2020<sup>2</sup>.*

En outre le plan d'action présente des incohérences en ce qui concerne la mise en œuvre de l'enseignement numérique qui nécessite des compétences et des infrastructures qui n'existent pas au niveau des enseignants, des étudiants et du personnel de soutien: difficulté d'accès à internet, absence de bureaux et d'un secrétariat pour les enseignants, manque d'ordinateurs et déficit d'accès à de nouvelles technologies pour la mise en œuvre des TICE (Technologies de l'Information et de Communication pour l'Enseignement), etc. En outre ce plan de riposte au COVID-19 développe un esprit d'irresponsabilité par la tentative d'instaurer ce que les autorités appellent le tutorat qui consiste à demander aux *enseignants lorsqu'ils postent leurs cours sur la plateforme et effectuent le tutorat, ils capitalisent à 100% leurs volumes horaires*. Nous comprenons que l'enseignant en ayant remis son cours sous forme numérique ou photocopiée, n'aura d'autre rôle que de le commenter. Par exemple il peut passer 10 à 12h à commenter son cours de 25 h ; ensuite il marquera sur dans le cahier de suivi et sur sa fiche de décompte qu'il a effectué 25 h. Ce type de procédé est malhonnête car il encourage les enseignants à tricher sur la réalité des heures effectuées.

D'un point de vue sanitaire, aucune disposition digne de ce nom, n'est mis en application ce qui expose la communauté universitaire à un risque élevé de contamination :

- L'absence d'un plan de dépistage massif pour détecter d'éventuels malades ;
- L'absence de mesures de distanciation physique et de mesures barrières ;
- Le manque d'un dispositif de prise en charge ;
- Etc.

Ainsi la Coordination F-SYNTER des Universités publiques invite l'ensemble des enseignants à se contenter uniquement de dispenser les cours dans les conditions sanitaires satisfaisantes et à observer le mot d'ordre en vigueur depuis la déclaration du 05 mai :

- Suspension de toutes les évaluations : l'acte pédagogique est limité au cours (blocage des notes, non dépôt des sujets, suspension des sorties pédagogiques, délibération et participation aux jurys...) ;
- Suspension de la participation à la vie académique (réunions de départements, réunions bilan, réunion de coordination de sections, conseil de gestion des UFR, autres conseils scientifiques, etc.) ;

En termes très clairs, l'activité pédagogique et académique se limitera à donner les cours un point, un trait.

A l'endroit des autorités, la Coordination F-SYNTER des Universités exige :

- Le rétablissement intégral et immédiat des salaires suspendus jusqu'à présent ;
- L'arrêt immédiat de l'extension de l'IUTS sur les primes et indemnités et le remboursement des sommes déjà coupées.
- La mise en œuvre, pour la communauté universitaire, des conditions sanitaires indispensables pour le déroulement des cours dans le contexte de la COVID-19;

---

<sup>2</sup> Cf Réponse à la proposition d'un plan d'action de riposte au COVID-19 pour la continuité des activités pédagogiques, transmise le 28 avril aux autorités.

La Coordination F-SYNTER des Universités souligne que dans le cas de non satisfaction des points ci-dessus énumérés, les autorités seront responsables de la dégradation du climat de travail dans nos universités et centres universitaires ; lequel climat est déjà délétère avec le chevauchement des années académiques. Elle se réserve le droit d'engager toute action pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Pain et liberté pour le peuple !

Ouagadougou, le 15 mai 2020

Le Secrétaire Général

SANOU Alain